

DRC 4596 – L'ORDRE JURIDIQUE INNU - *Syllabus 2019*

Dates : 1^{er} groupe : 27 juin au 4 juillet 2019 (DRC4596A)
2^e groupe : 11 au 18 juillet 2019 (DRC4596B)
3^e groupe : 1^{er} au 8 août 2019 (DRC4596C)

Lieu : Musée Shaputuan, Sept-Îles (angle sud-est des boul. Laure et des Montagnais, à Uashat). Les cours se donnent de 9h00 à midi et de 13h00 à 16h00 du jeudi au jeudi (sauf le samedi et le dimanche) et sauf le 2^e jeudi alors que les cours se terminent à midi.

Nombre maximum d'étudiants : 20

Professeur : Jean-Paul Lacasse

Objectifs du cours :

Redonner une place au «droit autochtone» (par opposition au «droit des autochtones», lequel vise celui de la société majoritaire se rapportant aux peuples autochtones), en l'occurrence le droit innu, au moyen surtout d'entretiens avec les aînés qui en sont les dépositaires.

Description du cours :

Les Innus. Appréhension des traditions juridiques innues au moyen d'entretiens avec les aînés : vision innue du monde, oralité et écriture, rapports avec la terre, règles de comportement, infractions, relations familiales. Transformation et continuation de l'ordre juridique innu. L'affirmation des droits ancestraux. Le tout se déroule à l'intérieur d'un cadre de type «séminaire» destiné à encourager les échanges entre les participants.

Matériel pédagogique :

Un recueil de cours est destiné à servir de guide introductif aux propos du professeur et aux entretiens avec les aînés et les autres intervenants.

Mode d'évaluation :

1. Participation en classe : 20%

Il va de soi que pour participer il faut être présent aux cours.

2. Journal de bord : 40%

On notera ce qui s'est passé chaque jour. À la fin du cours, on rédigera un texte portant sur les éléments les plus importants à retenir. Le texte reflétera la compréhension que l'on a eu de la matière enseignée. Le journal de bord (de 10 à 15 pages) est remis au Secrétariat de la Section de droit civil ou transmis par voie de courriel au professeur (Jean-Paul.Lacasse@uottawa.ca) le ou avant le 18 juillet (1^{er} groupe), le 1^{er} août (2^e groupe) ou le 22 août (3^e groupe).

3. Examen : 40%

Un examen d'une heure à une heure et demie, à livres ouverts, le deuxième jeudi, contribuera à mesurer le degré de connaissances acquises au cours des jours précédents.